

CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU SaaS (logiciel en tant que service)

Date d'entrée en vigueur : 01 septembre 2015

1. INTRODUCTION

- 1.1 Le présent accord est conclu entre Iconik Internet Solutions Ltd, société dont le siège social est sis 140 Milton Keynes Business Centre, Foxhunter Drive, Linford Wood, Milton Keynes, Buckinghamshire MK14 6GD, immatriculée sous le numéro 08781554 (« Fournisseur »), et la personne ou l'entité qui souhaite utiliser les Services (conformément aux explications ci-dessous) (« Client »).

2. CONTEXTE

- 2.1 Le Fournisseur a développé une plateforme et plusieurs applications logicielles et plateformes qu'il met à disposition via Internet afin de proposer des services de conseils d'experts.
- 2.2 Le Fournisseur a accepté de fournir ses Services au Client, sous réserve des conditions générales de cet accord.

3. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

- 3.1 Les termes commençant par une majuscule ont les significations suivantes dans les présentes conditions générales :

Droits applicables : toutes les lois, réglementations et codes de conduite applicables.

Jour ouvrable : un jour autre qu'un week-end ou un jour férié en Angleterre.

Refacturation : un paiement qui, pour quelque raison que ce soit, est annulé, remboursé, reversé, refacturé, retiré, contesté ou remis en question d'une autre manière, ainsi que les frais, pénalités ou autres dépenses qui sont ou qui pourraient être exigibles dans ce cadre.

Données du Client: les données saisies par le Client dans le cadre des Services.

Commissions : commissions payables au Fournisseur pour l'utilisation des Services.

Écran de contrôle : l'écran de contrôle du Client dans le cadre des Services.

Consommateur : un utilisateur final qui fait appel aux Services dans le but de recevoir des services de la part d'Experts.

Conditions applicables au Consommateur : les conditions générales standard qui s'appliquent aux Consommateurs, consultables ici et qui peuvent être soumises à des modifications ponctuelles.

Données du Consommateur : les données saisies par les Consommateurs dans le cadre des Services.

Paiements du Consommateur : tous les frais payables par les Consommateurs dans le cadre des Services.

Données : Données du Client et Données de l'Utilisateur.

Expert : une entité qui utilise les Services dans le but de délivrer des services de conseils d'expert aux Consommateurs, y compris le Client si celui-ci utilise les Services pour fournir ces services directement aux Consommateurs.

Données de l'Expert : les données saisies par les Experts dans le cadre des Services.

Conditions applicables à l'Expert : les conditions générales standard qui s'appliquent aux Experts, et qui peuvent être soumises à des modifications ponctuelles.

Services : la plateforme de conseils d'experts et les services associés fournis par le Fournisseur au Client conformément à cet accord, décrits en détails sur le site Internet.

Logiciel : les applications logicielles en ligne fournies par le Fournisseur dans le cadre des Services.

Heures d'ouverture normales : de 9h00 à 17h00, heure locale du Royaume-Uni, chaque Jour ouvrable.

Conditions standard : les Conditions applicables au Consommateur et les Conditions applicables à l'Expert.

Frais d'inscription : frais d'inscription payables par le Client au Fournisseur pour utiliser les Services.

Frais payables au Fournisseur : Commissions, Frais d'inscription et tous les autres frais que le Fournisseur est autorisé à facturer dans le cadre des Services.

Utilisateurs : utilisateurs des Services, dont les Experts et les Consommateurs.

Données de l'Utilisateur : Données du Consommateur et Données de l'Expert.

Site Internet : le site Internet à l'adresse <http://www.skilikosolutions.com> ou toute autre adresse de site Internet communiquée au Client de manière ponctuelle.

Écrit/Écrite : toutes les formes de reproduction visible sous une forme permanente (dont les e-mails, sauf indication contraire).

- 3.2 Les termes exprimés au singulier incluent le pluriel et inversement. Les références à une « personne » incluent une personne physique, une entreprise, une association non constituée en société ou une personne morale. Toute référence faite dans cet accord à une disposition d'une loi sera interprétée comme une référence à cette disposition, dans sa version modifiée, reconduite ou prolongée au moment concerné. Sauf exigence contraire due au contexte, l'expression « y compris » signifie « y compris, notamment ». Les intitulés des articles indiqués dans cet accord ne sont destinés qu'à en faciliter la lecture et n'affecteront en aucun cas son interprétation.

4. Utilisation des Services

- 4.1 Sous réserve des conditions et modalités de cet accord, le Fournisseur accorde par la présente au Client un droit non exclusif et incessible d'utiliser les Services en tant que plateforme dans le but de proposer des services de conseils d'expert à des tiers.
- 4.2 Le Fournisseur fournira les Services soumis aux conditions générales de cet accord.
- 4.3 Le Fournisseur déploiera des efforts commerciaux raisonnables pour proposer les Services 24 heures sur 24, sept jours sur sept, hormis :
- 4.3.1 pendant la maintenance prévue et effectuée au cours des plages horaires en dehors des Heures d'ouverture normales, et
- 4.3.2 pendant la maintenance imprévue, à condition que le Fournisseur ait averti le Client au moins 3 heures à l'avance.
- 4.4 Le Fournisseur est libre d'apporter une aide, à sa discrétion, mais ne garantit pas une telle démarche. Dans le cas où il déciderait de proposer une aide, celle-ci sera fournie uniquement au cours des Heures d'ouverture normales et correspondra uniquement à des méthodes de communication fournies par le Fournisseur à sa discrétion. Le Fournisseur ne garantit pas que cette aide soit délivrée dans un délai donné ou qu'elle aboutisse à un résultat particulier.

5. Obligations du Fournisseur

- 5.1 Le Fournisseur s'engage à ce que les Services soient fournis avec les compétences et le soin raisonnables (l'« Engagement »). L'Engagement ne s'appliquera pas dans la mesure où une violation serait causée par une utilisation des Services contraire aux instructions du Fournisseur, ou par une modification des services par une autre partie que le Fournisseur. Si les Services ne sont pas conformes à l'Engagement, le Fournisseur déploiera, à ses frais, tous les efforts commerciaux raisonnables pour corriger ce manquement rapidement, ou permettre au Client d'accomplir la mission souhaitée d'une autre façon. Cette correction ou ce remplacement constituera le recours unique et exclusif du Client en cas de non-respect de l'Engagement.
- 5.2 Nonobstant ce qui précède, le Fournisseur :

- 5.2.1 ne peut garantir que l'utilisation des Services par le Client soit ininterrompue ou sans erreur, ou que les Services ou les informations obtenues par le Client grâce aux Services répondent aux exigences du Client, et
- 5.2.2 n'est pas responsable des retards, défauts de fourniture ou autre perte ou dommage résultant du transfert de données sur des installations et des réseaux de communication, y compris Internet, et le Client atteste que les Services peuvent faire l'objet de limitations, de retards et d'autres problèmes inhérents à l'utilisation desdites installations de communication.

6. Obligations du Client

6.1 Le Client :

- 6.1.1 accordera au Fournisseur :
 - a) toute la coopération nécessaire dans le cadre de cet accord, et
 - b) l'accès nécessaire aux informations requises par ce dernier dans le but de fournir les Services,
- 6.1.2 se conformera à tous les Droits applicables et n'enfreindra aucun droit de tiers concernant cet accord,
- 6.1.3 prendra soin de maintenir la confidentialité des mots de passe et autres informations de connexion liées aux Services et avisera rapidement le Fournisseur en cas de violation de sécurité manifeste telle qu'une perte, un vol, un détournement ou une divulgation non autorisée d'un mot de passe,
- 6.1.4 ne prendra aucune mesure pouvant avoir pour conséquence d'interrompre les Services, y compris le stockage, la distribution ou la transmission de vers, virus, logiciels malveillants ou de diffusion massive de messages, ou autres logiciels similaires,
- 6.1.5 ne tentera pas d'obtenir l'accès non autorisé à une partie des Services ou de l'équipement utilisé pour fournir le Service,
- 6.1.6 s'assurera que les Utilisateurs utilisent les Services conformément à cet accord et sera tenu responsable de toute violation de celui-ci par l'un d'eux,
- 6.1.7 obtiendra et maintiendra en vigueur toutes les licences, accords et permissions nécessaires pour que le Fournisseur puisse fournir les Services ;
- 6.1.8 s'assurera que son réseau et ses systèmes satisfont aux critères exigés et précisés ponctuellement par le Fournisseur, et
- 6.1.9 sera seul responsable de l'obtention et du maintien de ses connexions au réseau et liens de communication depuis ses systèmes vers les centres de données du Fournisseur, et de tous les problèmes, conditions, retards, défauts de fourniture et autres pertes et dommages résultant des connexions au réseau ou des liens de communication du Client, ou qui s'y rapportent, ou causés par Internet.

7. Contrats avec les Utilisateurs

7.1 Le Fournisseur ne fait aucune déclaration ni aucun engagement et n'assumera aucune responsabilité ou obligation de quelque nature que ce soit concernant des contrats conclus par le Client avec des Utilisateurs et entre Utilisateurs. Le Fournisseur n'est pas partie à ces contrats.

7.2 Sous réserve de l'article 7.5, le Client reconnaît que les Conditions applicables au Consommateur et les Conditions applicables à l'Expert doivent être convenues par contrat avec les Utilisateurs, le cas échéant. Le Fournisseur ne garantit en aucun cas que les Conditions standard soient à jour ou légalement conformes ou adaptées d'une autre manière aux circonstances du Client. Il incombe au Client de s'assurer par avance que les Conditions standard sont adaptées à ses fins, y compris en prenant conseil auprès de conseillers juridiques, le cas échéant. Le Client est également lié par tous les changements apportés aux Conditions standard et est chargé de vérifier en

permanence la survenue de tels changements. Le Fournisseur n'est pas responsable des pertes découlant de l'utilisation faite des Conditions standard par le Client.

- 7.3 Le Client s'engage à :
- 7.3.1 se conformer aux contrats qu'il a conclus avec les Utilisateurs et à prendre les mesures raisonnables pour exécuter lesdits contrats, et
 - 7.3.2 prendre les mesures raisonnables pour vérifier et contrôler en permanence les actions des Experts afin de s'assurer qu'ils honorent leurs promesses énoncées dans les conditions applicables à l'Expert, et à révoquer rapidement des Services les Experts qui ne satisferaient pas leurs engagements.
- 7.4 Tous les droits du Client énoncés dans les contrats conclus avec les Utilisateurs sont intégrés dans ce contrat et contraignants pour le Fournisseur à l'égard du Client.
- 7.5 Si le Client agit également en qualité d'Expert unique (soit en « mono-plateforme ») :
- 7.5.1 Les Conditions applicables à l'Expert constitueront un contrat entre le Fournisseur et le Client concernant les activités de ce dernier en tant qu'Expert, par lequel le Fournisseur sera considéré comme le Fournisseur de Service. Le Client convient d'être lié par ce contrat en qualité d'Expert sous réserve des variations suivantes dans les Conditions applicables à l'Expert :
 - a) les références au « Fournisseur en amont » ne seront pas prises en considération,
 - b) la section intitulée « Paiement » dans les Conditions applicables à l'Expert ne s'appliqueront pas,
 - 7.5.2 le Client est lié par les changements apportés aux Conditions applicables à l'Expert et est tenu de vérifier en permanence la survenue de tels changements, et
 - 7.5.3 si le Client est une organisation qui permet à ses collaborateurs d'agir en qualité d'Experts, le Client sera tenu de s'assurer que ceux-ci se conforment aux Conditions applicables à l'Expert.

8. Paiement

Paiements des Consommateurs

- 8.1 Le Fournisseur percevra tous les Paiements des Consommateurs. Le cas échéant, le Fournisseur répartira les Paiements des Consommateurs entre le Client et les Experts selon les proportions précisées par le Client dans l'Écran de contrôle. Sous réserve des déductions précisées ci-dessous, le Fournisseur procédera au paiement en faveur du Client et, le cas échéant, des Experts après chaque transaction et en fonction de l'exigence en matière de solde minimum spécifiée ponctuellement par le Fournisseur. Le paiement sera effectué par virement bancaire ou par un autre moyen de paiement que le Fournisseur choisira.
- 8.2 Afin d'éviter toute ambiguïté, le Fournisseur sera autorisé à déduire des Paiements des Consommateurs le montant des remboursements que le Fournisseur doit effectuer aux Consommateurs ou des Refacturations conformément aux Conditions applicables à l'Expert.
- 8.3 Le Client est chargé de vérifier que les factures générées par le Fournisseur sont adaptées aux fins du Client et à la comptabilisation de la TVA ou de toute autre taxe applicable. Le Fournisseur ne délivre aucun conseil relatif aux taxes.
- 8.4 Le Client est responsable de tout déficit résultant de frais prélevés par sa banque.

Frais payables au Fournisseur

- 8.5 Le Fournisseur est habilité à facturer au Client une Commission correspondant à un pourcentage appliqué aux Paiements des Consommateurs (hors TVA ou taxe sur les ventes) et à déduire à tout moment cette Commission des Paiements des Consommateurs payables au Client et, le cas échéant, aux Experts. Le montant de la Commission est précisé sur le site Internet au moment de la commande du Client.
- 8.6 Le Client règlera également les Frais d'inscription au Fournisseur selon les tarifs, les durées d'inscription et les méthodes de paiement spécifiés sur le site Internet. Le paiement des Frais d'inscription est réalisé à l'avance.
- 8.7 Lorsque le site Internet le précise au moment de la commande du Client, l'inscription de celui-ci sera renouvelée automatiquement pour la même durée, à moins que le Client mette fin à cet accord avant la date de renouvellement conformément à l'article 10.2 ci-dessous. Le Client autorise le Fournisseur et son prestataire tiers de paiement à débiter la carte de paiement du Client des montants pertinents à leur échéance au titre de cet accord.
- 8.8 Le Fournisseur est également autorisé à facturer des frais supplémentaires conformément au barème de prix du Fournisseur affiché sur le site Internet, soumis à des modifications ponctuelles.
- 8.9 Le Fournisseur pourra modifier le montant de la Commission et/ou des Frais d'inscription sur remise d'un avis écrit délivré au Client au moins 28 jours à l'avance. Passé ce délai de 28 jours, le nouveau tarif prendra effet lors du prochain renouvellement de l'inscription (mensuelle ou annuelle).
- 8.10 Le Client règlera les Frais payables au Fournisseur sans retenue, déduction, contre-demande ou exception de compensation. Sauf indication contraire, les Frais payables au Fournisseur ne seront pas remboursables, seront payables dans les 14 jours suivant la date de facture, et seront indiqués hors TVA et autre taxe sur les ventes, que le Client devra également acquitter.
- 8.11 Le Fournisseur sera autorisé à suspendre les Services dans le cas où des montants lui revenant ne seraient pas payés. Les Frais d'inscription demeureront exigibles pendant la durée de la suspension. Le Fournisseur sera habilité à ne pas rétablir les Services tant que la totalité des montants lui revenant, intérêts compris, ne lui sera pas versée.

Disposition générale

- 8.12 Chaque partie paiera des intérêts sur les sommes impayées (avant et après jugement) à hauteur de 2% sur le taux de base en vigueur fixé par la Barclays Bank Plc.

9. Données

- 9.1 Sauf indication contraire expressément énoncée dans cet accord, le Fournisseur gèrera la sauvegarde des Données (y compris la fréquence des sauvegardes, l'emplacement des sauvegardes, la durée de stockage et la restauration des fichiers sauvegardés) conformément aux pratiques standard pertinentes du Fournisseur et sous réserve de celles-ci qui pourront varier ponctuellement à la discrétion de ce dernier. En cas de perte des Données ou de dommage causé à celles-ci, le recours unique et exclusif du Client consistera à demander au Fournisseur de déployer des efforts commerciaux raisonnables pour restaurer les Données perdues ou endommagées à partir de la dernière sauvegarde desdites Données conservées par le Fournisseur à sa discrétion.
- 9.2 Dans la mesure où des Données incluent des données personnelles, le Fournisseur assurera la fonction de contrôleur des données pour celles-ci. Dans le cadre de la fourniture des Services, le Fournisseur se conformera à sa Politique de confidentialité

et d'utilisation des cookies (« Politique ») sur le site Internet et le Client atteste et convient que ses données personnelles pourront être traitées conformément aux conditions de la Politique. Le Fournisseur pourra modifier la Politique à son entière discrétion et de manière ponctuelle. Il incombe au Client de vérifier en permanence la survenue de tels changements.

- 9.3 Il reviendra au Fournisseur de décider de communiquer ou non des Données au Client. Si le Fournisseur met ces Données à la disposition du Client, ce dernier devra répondre aux conditions énoncées par le Fournisseur et ne devra pas utiliser les Données à des fins commerciales sans l'accord Écrit spécifique préalable du Fournisseur.
- 9.4 Concernant la relation entre le Fournisseur et le Client, le Client sera responsable des Données, y compris les Données d'Utilisateur. Le Client garantit :
- 9.4.1 que les Données n'auront aucun caractère illicite, diffamatoire, menaçant, harcelant, portant atteinte à la vie privée, offensant, vulgaire, raciste, haineux, discriminatoire, obscène, pornographique, avec un contenu suggestif à caractère sexuel, encourageant l'automutilation, trompeur, abusif ou mensonger ou constituant une violation de la propriété intellectuelle d'un tiers ou d'autres droits, et
- 9.4.2 qu'il prendra les mesures raisonnables pour vérifier à l'avance les Données d'Expert afin de s'assurer de leur conformité eu égard à la garantie qui précède.
- 9.5 Le Fournisseur se réserve le droit, sans remise d'un avis ou sans remboursement, de suspendre, modifier, retirer ou supprimer des Données ou de signaler aux autorités compétentes les Données ou les comportements pouvant faire l'objet d'une plainte ou lorsque le Fournisseur estime que ceux-ci enfreignent cet accord ou que ces mesures sont nécessaires pour protéger le Fournisseur ou d'autres personnes ou lorsqu'un délit a été commis ou lorsqu'une loi ou une autorité compétente exige au Fournisseur de prendre ces mesures.

10. Durée et résiliation

- 10.1 Cet accord prendra effet lorsque le Client aura coché la case qui le concerne sur le site Internet : *"Je reconnais que la fourniture de votre service sera exécutée avant la fin du délai légal de rétractation de 14 jours. Par conséquent, et conformément aux dispositions de l'article L 121-21-8, 1°, je reconnais ne plus pouvoir exercer mon droit de rétractation une fois que le contrat a été pleinement rempli"* et transmis ces informations au Fournisseur en cliquant sur le bouton *" S'enregistrer "* et restera en vigueur jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties selon les conditions convenues dans cet accord.
- 10.2 Le Client sera autorisé à mettre fin à cet accord en adressant à tout moment un avis par e-mail au Fournisseur. Afin d'éviter toute ambiguïté, cet avis ne donnera lieu en aucun cas à un remboursement des Frais payables au Fournisseur.
- 10.3 Le Fournisseur sera autorisé à mettre fin à cet accord lors d'une date de renouvellement de l'inscription sur remise d'un préavis Écrit d'au moins 14 jours au Client.
- 10.4 Le Fournisseur sera autorisé à mettre fin à cet accord à tout moment sur remise d'un avis Écrit immédiat au Client si le Fournisseur arrête l'ensemble des Services ou si les Frais qui lui sont payables ne sont pas réglés ou si le Client a enfreint cet accord d'une autre manière ou si le Fournisseur, agissant raisonnablement, estime qu'il est nécessaire de mettre fin à l'accord afin de se protéger ou de protéger d'autres

personnes. Dans tous les cas, les Frais payables au Fournisseur qui ont déjà été versés ne seront pas remboursés.

- 10.5 À la résiliation de cet accord, pour quelque raison que ce soit :
- 10.5.1 toutes les licences accordées au titre de celui-ci prendront fin immédiatement et le Fournisseur cessera de fournir les Services au Client,
 - 10.5.2 les droits acquis et les obligations en cours ne seront pas affectés,
 - 10.5.3 le Fournisseur pourra supprimer les Données en sa possession, à moins que celui-ci ne reçoive, au plus tard 7 jours après la résiliation, une requête du Client lui demandant de lui transmettre la sauvegarde des Données la plus récente. Le Fournisseur déploiera des efforts commerciaux raisonnables pour remettre au Client ladite sauvegarde dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la requête écrite, à condition que le Client ait, à ce moment-là, payé la totalité des Frais payables au Fournisseur en souffrance et que le Client ait également réglé par avance les frais engagés par le Fournisseur pour lui remettre les Données, et
 - 10.5.4 toutes les conditions indiquées comme devant rester en vigueur après la résiliation continueront à produire leurs effets, tout comme les conditions nécessaires à l'interprétation ou à l'application de cet accord.

11. Limite de responsabilité

- 11.1 Les dispositions contenues dans cet accord qui excluent ou limitent la responsabilité s'appliqueront quelle que soit la forme d'action fondée sur la loi, le contrat ou une responsabilité délictuelle, y compris la négligence ou une action d'un autre genre. Ces dispositions s'appliqueront aux administrateurs, directeurs, employés, sous-traitants, agents et sociétés affiliées de la partie concernée ainsi qu'à la partie elle-même, et pourront être invoquées par ceux-ci, et ces parties jouiront des dispositions selon les termes du Contracts (Rights of Third Parties) Act 1999 (Loi de 1999 sur les contrats (Droits de tiers)). Aucune disposition de cet accord n'exclut ou ne restreint d'une quelconque manière la responsabilité de l'une ou l'autre des parties en cas de négligence entraînant le décès ou une blessure corporelle ou en cas de fausse déclaration frauduleuse ou de responsabilité qui ne peut être légalement exclue ou limitée.
- 11.2 La responsabilité du Fournisseur, de quelque nature qu'elle soit (y compris au titre d'une indemnisation dans cet accord ou en cas de négligence) concernant les Services dans le cas d'un événement ou d'une série d'événements liés n'excèdera en aucun cas la totalité des Frais payables au Fournisseur qui sont payés ou payables à ce dernier dans les 12 mois précédant le(s) événement(s) ayant fait l'objet d'une plainte.
- 11.3 Le Fournisseur ne sera en aucun cas tenu responsable :
- a) de pertes économiques (y compris, notamment, une perte de revenus, de profits, de contrats, d'affaire ou d'économies anticipées),
 - b) d'une perte de goodwill ou d'une atteinte à la réputation,
 - c) d'une perte spéciale, indirecte ou consécutive, ou
 - d) d'une perte de données ou d'un dommage causé à celles-ci (même si le Fournisseur a été informé de l'éventualité de telles pertes).
- 11.4 Le Fournisseur ne sera pas responsable d'une violation de cet accord, à moins que le Client ait délivré rapidement au Fournisseur un avis écrit l'avertissant de cette violation et qu'il lui ait accordé le temps raisonnablement nécessaire pour la corriger à ses frais.
- 11.5 Les parties excluent tous les termes, conditions, déclarations (autres que des déclarations frauduleuses) et garanties relatifs aux Services, explicites ou implicites, qui ne sont pas expressément mentionnés dans les présentes, y compris, notamment,

des garanties implicites concernant la qualité, l'adéquation à une fin particulière ou la capacité à atteindre un but précis.

12. Indemnisation

- 12.1 Le Client défendra, indemnifiera et tiendra le Fournisseur à couvert des réclamations, actions, procédures, pertes, dommages, dépenses et coûts (y compris notamment des frais de justice et honoraires raisonnables d'avocat) qui découleraient de l'utilisation des Services par le Client ou qui s'y rapporteraient (y compris l'utilisation de ceux-ci par un Utilisateur) et/ou de la violation de cet accord par ce dernier, sous réserve que :
- 12.1.1 le Client reçoive rapidement un avis l'informant de cette réclamation,
 - 12.1.2 le Fournisseur apporte une coopération raisonnable au Client dans le cadre de la défense et du règlement de cette réclamation, aux frais du Client, et
 - 12.1.3 le Client ait le pouvoir exclusif de procéder à la défense contre la réclamation ou à son règlement.

13. Droits de propriété intellectuelle

- 13.1 Le Client atteste que le Fournisseur et/ou ses concédants de licence détiennent la totalité des droits de propriété intellectuelle dans les Services et le Logiciel. Sauf indication expresse dans les présentes, cet accord n'octroie en aucun cas au Client des droits de propriété intellectuelle eu égard aux Services et au Logiciel. Le Fournisseur garantit qu'il est pleinement autorisé à octroyer les droits qu'il prétend accorder en vertu de cet accord.
- 13.2 Sauf dans la mesure expressément autorisée au titre de cet accord, le Client n'utilisera pas ni ne concèdera une sous-licence, ne récupèrera, n'affichera, ne modifiera, ne copiera, n'imprimera, ne vendra, ne distribuera, ne téléchargera, ne louera, ne fera l'ingénierie inverse (sauf si le droit applicable l'autorise) ni ne créera des extraits du Logiciel ou des œuvres dérivées à partir de celui-ci.
- 13.3 En aucun cas, le Client :
- 13.3.1 n'accèdera à tout ou partie des Services dans le but d'élaborer un produit ou un service entrant en concurrence avec les Services, ou
 - 13.3.2 n'utilisera les Services pour fournir des services à des tiers ou permettre à des tiers d'accéder aux Services, sauf dans la mesure expressément autorisée par cet accord.
- 13.4 Le Client concède une licence au Fournisseur pour utiliser, dans le cadre des Services, des marques, stratégie de marque et supports (« Support ») fournis par le Client au Fournisseur à ces fins. Le Client garantit que les Supports n'enfreignent aucun droit de propriété intellectuelle de tiers.

14. Confidentialité

- 14.1 Chaque partie maintiendra la confidentialité des informations de telle nature sous quelque forme que ce soit (y compris verbales) concernant l'autre partie, qui sont obtenues dans le cadre de cet accord, et aucune des parties n'utilisera ces informations, sans l'accord écrit préalable de l'autre, à une autre fin que celles indiquées dans cet accord ni ne les communiquera à une personne autre que des membres de son personnel qui ont besoin de les connaître au regard de cet accord.
- 14.2 Cet article ne s'appliquera pas aux :
- 14.2.1 informations qui deviennent publiques et qui ont été publiées sans violation de cet accord,
 - 14.2.2 informations que le destinataire peut légitimement détenir avant que leur révélation n'ait lieu,
 - 14.2.3 informations obtenues auprès d'un tiers qui est libre de les communiquer, et

14.2.4 informations dont la révélation est demandée à une partie, laquelle, si elle ne répond pas à cette demande, s'y verra contrainte par une loi ou une réglementation ou une autorité compétente.

14.3 Cette section de l'accord restera en vigueur après sa résiliation.

15. Dispositions générales

15.1 Cet accord constitue l'intégralité des accords conclus entre les parties concernant son objet et remplace toutes les communications ou accords précédents entre les parties à ce sujet. Les deux parties reconnaissent qu'aucune fausse déclaration n'a été faite et qu'aucune d'elles ne s'est basée sur des déclarations précontractuelles. La responsabilité en termes de fausse déclaration (à l'exclusion des fausses déclarations frauduleuses) concernant les termes de cet accord est exclue.

15.2 Aucune des parties ne sera tenue responsable d'un défaut d'exécution ou d'un retard d'exécution d'une obligation (à l'exclusion d'un paiement) au titre de cet accord si ce défaut ou ce retard est dû à des circonstances indépendantes de la volonté de cette partie, y compris des défauts de télécommunication d'un tiers.

15.3 Tout avis devant être délivré par Écrit par une partie conformément à cet accord pourra être remis en main propre ou envoyé (par envoi spécial au sein du Royaume-Uni ou par transport international en dehors du Royaume-Uni) à une autre partie à son siège social ou à une autre adresse que cette partie aura communiquée à cette fin de manière ponctuelle ou par fax (à condition qu'une copie de confirmation soit adressée par envoi spécial au sein du Royaume-Uni ou par transport international en dehors de ce pays dans un délai d'un jour ouvrable dans ce même pays) ou, sauf indication contraire, par e-mail sous réserve que celui-ci ne soit pas renvoyé.

15.4 Aucun avenant ou modification de cet accord ne prendra effet à moins de revêtir la forme Écrite (hors e-mail), de préciser qu'il s'agit d'un avenant à cet accord et d'être signé(e) par un représentant dûment autorisé de chacune des parties.

15.5 Aucune des parties ne pourra céder ou transférer l'un de ses droits ou l'une de ses obligations au titre de cet accord sans l'accord Écrit préalable (hors e-mail) de l'autre partie, sous réserve, toutefois, que chacune d'elles soit autorisée à céder, sans accord, ses droits ou ses obligations au titre de cet accord dans le cadre d'une fusion, d'une consolidation, d'une vente ou d'un transfert de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de cette partie. Le Développeur est autorisé à sous-traiter l'une de ses obligations au titre de cet accord et est chargé de s'assurer du respect de celui-ci par les sous-traitants.

15.6 Le fait qu'une partie n'exerce pas ou ne fasse pas valoir un droit en vertu de cet accord ne sera pas considéré comme une renonciation à ce droit ni comme une interdiction de l'exercer ou de le faire valoir à tout moment par la suite.

15.7 Dans le cas où tout ou partie d'une disposition de cet accord serait jugée illégale, nulle ou inapplicable, les dispositions non concernées du présent accord resteront en vigueur tout comme le reste de la disposition en question, et les parties renégocieront la disposition en cause de bonne foi afin d'atteindre les mêmes objectifs.

15.8 Sauf indication contraire expresse dans cet accord, aucun tiers ne pourra appliquer un article de cet accord au titre du Contracts (Rights of Third parties) Act 1999 (Loi de 1999 sur les contrats (Droits de tiers)).

15.9 La relation entre les parties est une relation d'entrepreneurs indépendants. Sauf

indication contraire dans cet accord, aucune disposition contenue dans celui-ci ne donnera aux parties le statut de partenaires, co-entrepreneurs ou copropriétaire, ni ne constituera une partie en tant qu'agent, employé ou représentant de l'autre partie, ni n'autorisera l'une d'elles à agir au nom de l'autre partie, à lier celle-ci ou à créer d'une autre manière une obligation ou à assumer une obligation pour le compte de l'autre, et aucune partie ne prétendra être habilitée à agir ainsi.

- 15.10 Cet accord sera régi par le droit anglais et interprété à tous égards conformément à celui-ci, et chacune des parties se soumet par les présentes à la juridiction exclusive des tribunaux anglais.

Liste des Activités Interdites

Vous ne pouvez pas utiliser le Service ou les Solutions pour des activités qui :

1. Violent toute loi, statut, ordonnance ou règlement.
2. Portent sur les transactions impliquant :
 - a. Les stupéfiants, stéroïdes, certaines substances contrôlées ou d'autres produits qui présentent un risque pour la sécurité des consommateurs,
 - b. La publicité de drogue,
 - c. Les éléments qui encouragent, promeuvent, facilitent ou instruisent les autres à se livrer à des activités illégales,
 - d. Des biens volés y compris les biens numériques et virtuels,
 - e. Les éléments qui incitent à la haine, la violence, l'intolérance raciale, ou l'exploitation financière d'un crime,
 - f. Les éléments qui sont considérés comme obscènes,
 - g. Les éléments qui enfreignent ou violent tout droit d'auteur, marque, droit de publicité ou de confidentialité ou tout autre droit de propriété en vertu des lois de toute juridiction,
 - h. Certains contenus ou services sexuellement orientés,
 - i. Les munitions, armes à feu, ou certaines parties d'armes à feu ou des accessoires,
 - j. Certaines armes ou des couteaux réglementés en vertu de la loi applicable.
3. Concernent des transactions qui :
 - a. Montrent les informations personnelles de tiers, en violation de la loi applicable,
 - b. Encouragent les systèmes pyramidaux de Ponzi, les programmes matriciels, les programmes qui font la promotion de systèmes pour "devenir riche rapidement", certains programmes de marketing multi-niveau,
 - c. Sont associés à l'achat de rentes ou de contrats de loterie,
 - d. Sont en faveur de la vente de certains éléments avant que le vendeur ait le contrôle ou la possession de l'objet,
 - e. Sont par des processeurs de paiement pour percevoir les paiements pour le compte de marchands,
 - f. Sont associés à la vente de chèques de voyage ou de mandats,
4. Impliquent la vente de produits ou services identifiés par les agences gouvernementales d'avoir une forte probabilité d'être frauduleuse.
5. Une violation des lois ou règlements applicables de l'industrie concernant la vente :
 - a. Des produits du tabac,
 - b. Des prescriptions de médicaments et de dispositifs médicaux.
6. Impliquent le jeu, le jeu et / ou toute autre activité avec un droit d'entrée et un prix, y compris, mais non limité à, les jeux de casino, les paris sportifs, les courses de chevaux ou de lévriers, les billets de loterie, d'autres entreprises qui facilitent le jeu, les jeux d'adresse (même s'il est légalement défini comme une loterie) et loteries sauf si l'exploitant a obtenu l'approbation préalable de Iconik Internet Solutions Ltd. et de l'opérateur et si les clients sont situés exclusivement dans les juridictions où ces activités sont autorisées par la loi.